

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 26 Novembre 1943.-

N° 110/A.E.

1170/2

3-12-43

RUHENERI



22545

Monsieur l'Administrateur Territorial, (Tous)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai autorisé la majoration du prix du sucre cristallisé de production locale. Les prix actuels sont:

Gros : 196.00 Frs le sac.
Détail 6.00 " le Mg.

Le Chef du Service des Affaires Economiques,
R. LAGAE,

À Monsieur l'Administrateur Territorial
de à à

RUHENERI .-